

12 et 13 juin 2010 à
Rouen (76)

4^{ème} TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE

L'ASCEE 76 CETE VOUS
INVITE A COURIR,
MARCHER EN
NORMANDIE....

*NOTRE RENDEZ-VOUS :
LE TRAIL DE LA
GALOPEE*



13 JUIN 2010
LA GALOPEE

CETE
Normandie
Centre


FNASCEE
couleur passion




ASCEE 76
CETE
couleur passion

www.fnascee.org

SOMMAIRE

<u>Le mot du Directeur du CETE NC</u>	3
<u>Le mot de la Présidente de la FNASCEE</u>	4
<u>Le mot de la Déléguée Régionale</u>	5
<u>Le mot de la Présidente de l'ASCEE 76 CETE</u>	6
<u>La commune de ROUEN</u>	7
<u>L'accès</u>	10
<u>Le règlement</u>	13
<u>La présentation des épreuves</u>	17
<u>L'hébergement</u>	20
<u>Le programme</u>	22
<u>Le Comité d'Organisation</u>	23
<u>Fiche d'inscription individuelle</u>	24
<u>Fiche récapitulative des inscriptions</u>	26

Le mot du Directeur du CETE NC

Ce sera un grand plaisir pour moi d'être aux côtés de l'ASCEE 76 CETE pour accueillir les participants du Trail Équipement.

Le défi que nous relevons n'est pas mince: faire aussi bien que nos amis de l'ASCEE 56 qui ont si bien réussi l'organisation du Trail en 2009, faire aimer la Normandie à ceux qui doutent de son charme et de son climat, et remporter le trophée!

En espérant vous accueillir les plus nombreux possible pour partager ce rendez-vous sportif et convivial.

Bien amicalement,

Michel Labrousse

Le mot de la Présidente de la FNASCEE

Pour l'organisation du 4ème TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE, l' ASCEE 76 CETE, les 12 et 13 juin 2010 propose à nos coureurs de participer à « La Galopée » de Franqueville Saint Pierre en Seine Maritime.

Grâce à cette manifestation, notre structure prouvera une fois de plus sa vocation de rassembleur et sa capacité de s'adapter aux changements en démontrant que nous sommes là, à la fois pour réunir les agents de notre ancienne famille "Équipement" et aussi pour accueillir les nouveaux collègues, en fédérant toutes les énergies bénévoles

Je remercie vivement Aurélie LELANDAIS, Présidente de l' ASCEE 76 CETE et toute son équipe qui ont rassemblé leur énergie et leur volonté pour aboutir dans ce projet.

Gageons que la convivialité et la bonne humeur seront les grands vainqueurs de cette rencontre.

Alors pas d'hésitation, participez et profitez, sans aucune modération, des plaisirs des chemins de grandes randonnées, des sentiers balisés et de la diversité des paysages

Joëlle GAU

Le mot de la Déléguée Régionale

Bonjour à tous,

En tant que nouvelle déléguée régionale je suis fière de vous accueillir en Normandie, terre remplie d'histoire, pour ce 4ème trail.

Je suis d'autant plus contente que je vais y participer en tant que concurrente. Ce sera mon premier trail et j'espère bien pas le dernier.

Je vous encourage, vous qui aimez la course, à vous inscrire. De temps en temps il faut se lancer des défis et pour moi ce sera le cas.

Alors je vous attends le 13 juin, sur le parcours de 14 ou 28 km, comme vous le sentez, pour découvrir ce qu'est un trail.

Amicalement,

Marie-claire Lecarpentier

Le mot de la Présidente de l'ASCEE 76 CETE

Toute l'équipe de l'ASCEE 76 CETE est heureuse et fière de pouvoir vous accueillir en Normandie et plus précisément à Rouen pour l'organisation du 4ème Trail Équipement 2010.

Suite à une concertation intense avec nos coureurs, nous avons décidé de participer à « La Galopée » de Franqueville-Saint-Pierre.

Cette course va vous permettre de découvrir nos paysages normands et pour les randonneurs, un panorama magnifique permettra de faire une pause en admirant la Vallée de la Seine.

N'oublions pas nos accompagnateurs qui pourront découvrir la Ville de Rouen et ses anecdotes mais aussi encourager nos coureurs.

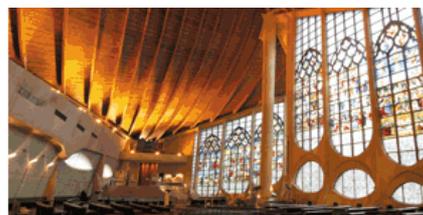
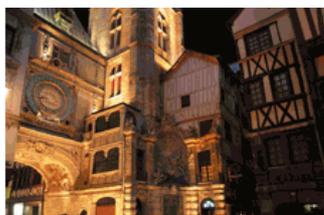
Nous sommes tous prêts pour vous accueillir et faire de ce weekend un moment inoubliable.

Alors tous à vos baskets, chaussures de marche et appareils photos.

Bien amicalement,

Aurélie LELANDAIS

La commune de ROUEN



Rouen, décrite par Victor Hugo comme la ville aux cent clochers, dévoilera les charmes de ses nombreux édifices religieux.



Vous pourrez notamment visiter la Cathédrale Notre-Dame qui domine la ville de sa haute silhouette, définitivement immortalisée par Claude Monet qui a peint une série d'une trentaine de toiles représentant sa façade.

L'église Saint Maclou est dédiée à un Saint breton appelé aussi Malo.

La construction de cette église, considérée par les historiens de l'art comme un chef d'œuvre de l'art gothique flamboyant, a débuté en 1437.

A gauche de la façade, la charmante fontaine « aux enfants pisseurs » a remplacé au milieu du XVI^e siècle une fontaine gothique.



L'abbaye bénédictine de Saint-Ouen a été fondée, sans doute vers 750. De cette abbaye qui abrita la vie monastique jusqu'en 1790, il reste l'église, une galerie du cloître des XV^e et XVI^e siècles et le dortoir des moines du XVIII^e siècle occupé par l'Hôtel de Ville depuis 1800.

Ses proportions sont imposantes : 137 mètres de long, 26 mètres de large, dont 11 pour le seul vaisseau central, et 33 mètres sous voûtes.

En 1920, Jeanne d'Arc a été canonisée par l'Église catholique et déclarée héroïne nationale par le Parlement français. Le vaste monument qui s'élève depuis 1979 sur la place où elle a été brûlée répond à cette double reconnaissance. C'est à la fois une église pour honorer Sainte Jeanne d'Arc, dont la fête religieuse est le 30 mai, et un mémorial civil pour commémorer l'héroïne célébrée par la France.



Les musées

Sur les quais le musée maritime, fluvial et portuaire relate l'histoire du port de Rouen, les métiers du port, les grands voiliers rouennais, la Normandie en 1944-45, la marine marchande, la batellerie, la construction navale, la chasse à la baleine, les expéditions polaires de Charcot.

Découvrez également les maisons natales de Gustave Flaubert et de Pierre Corneille, le musée des Beaux-Arts qui rassemble une des plus prestigieuses collections de France, ou encore le musée de la céramique est essentiellement consacré à la faïence de Rouen du XVIe au XVIIIe siècle.



Depuis 2008 le Pont Gustave Faubert enjambe la Seine. Son tablier se soulève pour laisser voguer les majestueux navires de l'Armada.

La ville historique

Pour ceux qui souhaitent découvrir en flânant la capitale haut-normande, la ville offre également aux promeneurs ses nombreuses rues piétonnes bordées de maisons anciennes à colombages, mais aussi ses hôtels particuliers comme sur la place de la Pucelle, l'Hôtel de Bourgtheroude.

Le Gros-Horloge constitué d'un beffroi gothique, d'un pavillon, d'une voûte Renaissance et d'une fontaine classique est le premier à être construit pour recevoir les premières cloches de la ville dont le mécanisme demeure l'un des plus anciens d'Europe. De l'extérieur vous pouvez admirer la voûte sculptée, chef d'œuvre de la Renaissance et les cadrans récemment restaurés.



Le Gros Horloge



Le Palais de Justice



Rouen - Crosse Tour appelée aujourd'hui 'Tour Jeanne d'Arc'

Le Donjon



L'aître St Maclou



FNASCEE
couleur passion

4ème TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE
La Galopée, le 13 juin 2010



ASCEE 76
CETE
couleur passion

Au cœur de Rouen, le Palais de Justice est incontestablement l'une des plus importantes et des plus belles réalisations de l'architecture civile de la fin du Moyen Age.

Le donjon faisait partie du château construit en 1204 par Philippe Auguste. C'est dans ce château que Jeanne d'arc fut emprisonnée et que se déroula son procès. L'héroïne fut menacée de la torture en présence de ses juges au rez-de-chaussée du donjon.

Le grand Aître Saint-Maclou, ce lieu étrange remonte à la Grande Peste noire de 1348. Les morts se comptaient alors par milliers à Rouen et l'on dut ouvrir ici un nouveau cimetière.



D'accueillantes terrasses ponctueront agréablement votre balade en centre ville.

Et pour celles et ceux qui rêvent d'une détente absolue, pourquoi ne pas essayer le nouvel espace hammam à deux pas de l'hôtel ?

Vous l'aurez compris Rouen est riche et vous invite à sa découverte, laissez-vous guider...

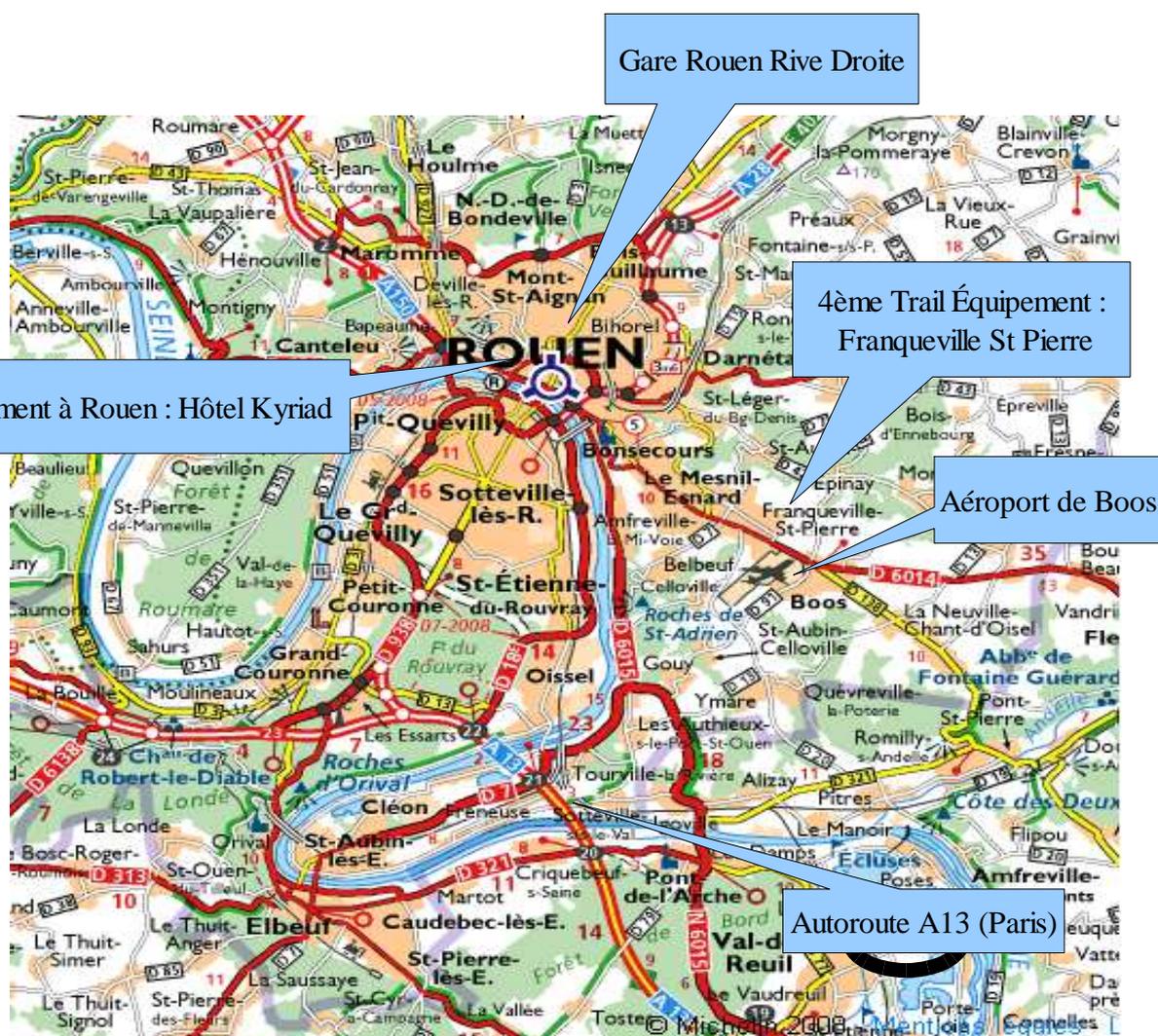
© Copyright Texte de Henry et Christiane Decaëns.- www.rouentourisme.com

L'accès

Le départ de la course se situe à Franqueville St Pierre ; l'hébergement se situe à Rouen près du centre ville, soit à 9,5 km (15 min en voiture) de la course.

Des bus seront mis en place pour amener les participants de l'hôtel Kyriad à Rouen (14 Quai Gaston Boulet) au départ de la course à Franqueville St Pierre au Lycée Galilée (route Belbeuf) et les ramener dans l'après-midi du dimanche à l'hôtel.

Plan d'ensemble :



Accéder à Rouen : EN VOITURE...

De Paris :

Prendre A13, A139, N338 (Sud III), centre ville Rouen, prendre les quais vers Dieppe et Le Havre
L'hôtel est un juste après le pont sur la droite

De Caen :

Prendre A13, sortie 23, N338 (Sud III), centre ville Rouen, prendre les quais vers Dieppe et Le Havre

L'hôtel est un juste après le pont sur la droite

Accéder à Rouen : EN TRAIN...

Gare de Rouen Rive Droite :

Paris (gare Saint-Lazare) -> Rouen : 1h10 (puis navette possible)

Accéder à Rouen : EN AVION...

Aéroport de Rouen Vallée de Seine à Boos :

Lyon -> Rouen : 1h30

Destinations desservies via Lyon :

Ajaccio, Bastia, Biarritz, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lorient, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Nice, Pau, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
Navette ASCEE possible.



FNASCEE
couleur passion

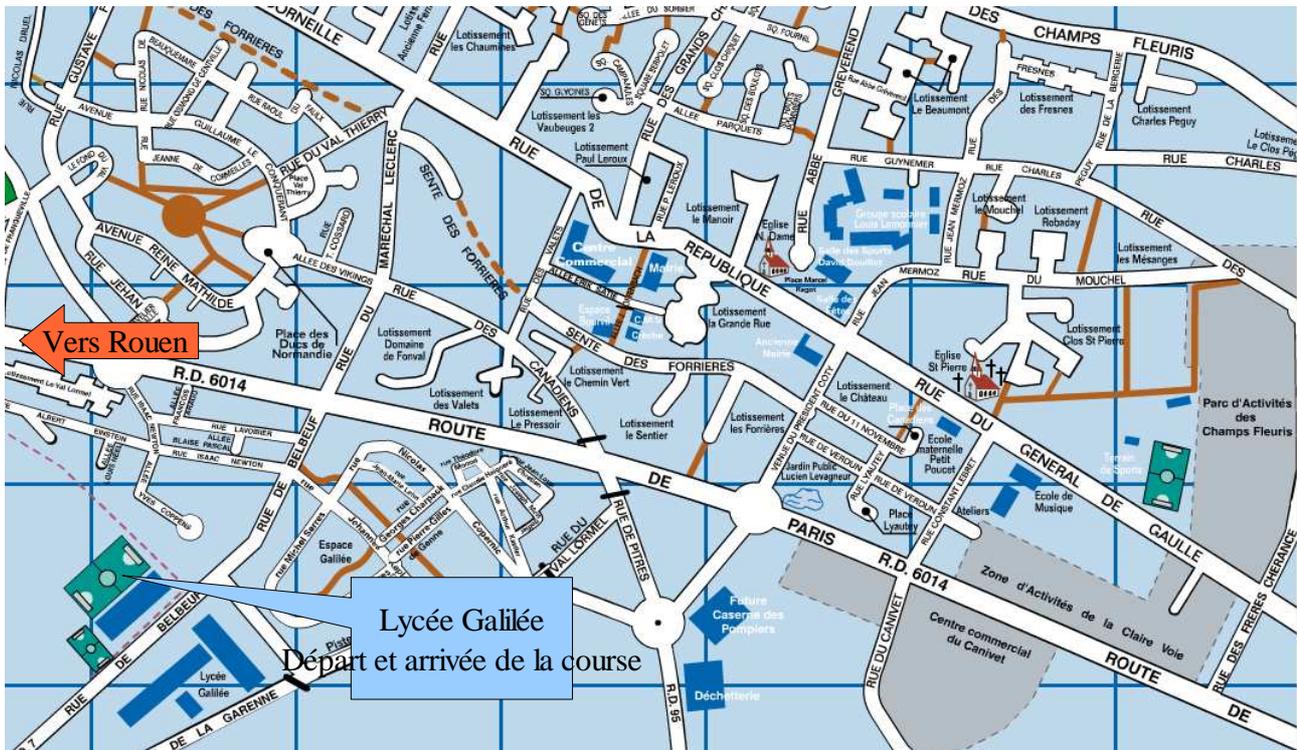
4ème TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE
La Galopée, le 13 juin 2010



ASCEE 76
CETE
couleur passion

Accéder au départ de la course : Plan de Franqueville St Pierre

Le départ et l'arrivée de la course se font au Lycée Galilée. Le repas du dimanche midi et les récompenses se feront sur le site de la course.



Le règlement

Article 1^{er} - Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des ASCEE, le 4^{ème} challenge national de Trail Équipement découverte se déroulera le 13 juin 2010 à Franqueville-Saint-Pierre en Seine Maritime.

Article 2 - Participants autorisés

Ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliées à la FNASCEE et remplissant les conditions édictées par l'article 3 du règlement administratif général commun à tous les challenges sportifs de la FNASCEE suivant sa rédaction en vigueur à la date du challenge, à savoir :

- les adhérents employés dans les services, les établissements publics ou les écoles du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels, y compris les agents issus du ministère de l'agriculture et de la pêche et ceux des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;
- les agents adhérents de l'ASCEE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la mer) ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle ;
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- les adhérents retraités du MEEDDM, de l'ex ministère de l'Équipement et du MAAP qui ont travaillé dans les DDEA sous réserve qu'ils aient été adhérent de l'ASCEE durant leur activité ;
- les enfants d'un agent adhérent qui est employé dans un service ou un établissement public du MEEDDM ou dans une DDT(M) sans limitation d'âge ;
- le conjoint ou le concubin déclaré ou le compagnon pacsé et leurs descendants directs jusqu'à l'âge de 25 ans non révolus

Compte tenu du règlement du Trail de la Galopée qui sert de base au challenge Équipement Découverte **Le challenge est ouvert à partir de la catégorie Espoir (Année de naissance 1990)**. "Les assimilés" sont interdits dans les disciplines individuelles (article 5 du règlement sportif général commun à tous les challenges sportifs de la FNASCEE).

Article 3 - Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur la fiche individuelle de chaque participant ainsi que la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance.

Cette dernière devra mentionner la date du certificat médical, la filiation, l'identité, le numéro de la carte FNASCEE à jour de cotisation pour 2010.

En outre devra être joint à cette liste soit :

- la copie de la licence de la fédération sportive FFA ou FFME datée et signée par un médecin.
- la copie du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course (13 juin 2010). (Voir modèle page 27)

* Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du président de l'ASCEE participante. Le contrôle de la liste nominative est effectué par la commission de contrôle. Celle-ci devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE correspond à la liste signée par le président de cette dernière. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité. Elle collectera les cartes ASCEE 2010 et l'original du certificat médical ou de la licence (FFA ou FFME) de l'année 2010 autorisant la pratique de la course à pied. Les documents originaux sont remis aux participants à l'issue du challenge. Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président ne pourra, de quelque manière que ce soit, prendre part au challenge.

Article 4 - Inscriptions

Les compétiteurs ou randonneurs :

Un forfait d'un montant de 56 € par participant sera demandé lors de l'inscription. Ce prix comprend l'inscription à la course ou à la randonnée, le repas du samedi 12 soir, la nuitée du samedi 12, le petit déjeuner du dimanche 13, le déjeuner "après-course" du dimanche 13.

Le repas du samedi midi est en option, un montant de 10 € supplémentaire sera demandé.

Les accompagnateurs :

Un forfait d'un montant de 46 € sera demandé lors de l'inscription. Ce prix comprend le repas du samedi 12 soir, la nuitée du samedi 12, le petit déjeuner du dimanche 13, le déjeuner du dimanche 13.

Le repas du samedi midi est en option, un montant de 10 € supplémentaire sera demandé.

Article 5 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée de la manifestation. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Elle sera chargée notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique de la marche ou de la course à pied en terrain accidenté et de contrôler tous ces documents.

Il est constitué de la façon suivante :

- du vice-président sport de l'ASCEE organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'ASCEE organisatrice
- du délégué régional ou de son suppléant
- du représentant du comité directeur de la FNASCEE qui a voix prépondérante en cas de litige,
- du représentant de la commission permanente des Sports.

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se limitera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident.

Les litiges seront examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le représentant du comité directeur de la FNASCEE prend seul la décision.

Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 6 - Les épreuves

Le challenge comprendra une course de 28 km pour un dénivelé positif de 700 m. Cette course sera chronométrée et fera l'objet d'un classement.

Les candidats qui le souhaitent peuvent également participer à la course des 14 km d'un dénivelé positif de 500m.

De même, sera proposé une randonnée de 10 km.

Les concurrents devront indiquer à l'inscription leur choix : marche, course 28 km, course 14km.

Article 7 - Postes de contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et sont des endroits de pointage obligatoire pour les concurrents. Tout concurrent retardé pour secours/assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

Article 8 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle et lui remettre son dossard.

Article 9 - Assistance médicale

Une équipe médicale sera présente toute la durée de l'épreuve. Elle sera assurée par un réseau de postes de contrôles et de postes médicaux composés de Médecins, Secouristes, ambulances, des contrôleurs, signaleurs, une équipe de serre-file. Tous ces moyens seront en liaisons radios.

Elle est habilitée à mettre hors courses tout concurrent inapte à continuer l'épreuve mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 10 : Catégorie de participants et récompenses

La course reprendra les catégories d'âge de la FFA ou FFME pour l'année 2010 aussi bien pour les concurrents masculins que pour les féminines.

Un classement par équipe sera établi sur la base du cumul des temps des 4 premiers coureurs de chaque ASCEE. Si une ASCEE ne dispose pas de 4 coureurs, elle se verra attribuer pour chaque coureur manquant le temps du dernier coureur arrivé (à condition de présenter au moins 2 coureurs sur la ligne de départ).

- Le trophée FNASCEE sera décerné à l'ASCEE déclarée vainqueur dont le cumul des 4 temps sera le plus faible ; il sera remis par le représentant de la FNASCEE.
- L'assiette du ministre sera décernée à l'ASCEE déclarée seconde ; elle sera remise par le représentant de l'administration
- Le trophée de la meilleure représentation sera remis à l'ASCEE ayant le plus grand nombre de participants sportifs (hormis l'ASCEE organisatrice) par le représentant de la commission permanente des sports. En cas d'égalité, c'est l'ASCEE la plus éloignée qui le recevra.

Par ailleurs, des coupes ou récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.

Une remise spécifique « Challenge FNASCEE » sera faite en parallèle à la proclamation des résultats de la course Galopée.

Article 11 : Obligations des participants

Le port du dossard est obligatoire à l'avant et pendant la totalité de la course. L'équipement de tous les concurrents sera vérifié au **départ** et à **l'arrivée**.

Article 12 : Assurance

L'ASCEE organisatrice est assurée par le contrat fédéral en "responsabilité civile" et les participants sont couverts en individuelle accident. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent.

Toutefois, si le participant estime que les garanties sont insuffisantes, il lui appartient de souscrire des garanties complémentaires.

L'ASCEE et la FNASCEE déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association).

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours.

Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime.

Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement signé.

Article 13 : Environnement et respect

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de courses, ainsi que le code de la route. Les concurrents s'engagent aussi à respecter les sites et les bois traversés, sans jeter de débris. Tout concurrent surpris au non-respect de cette charte se verra éliminé du trail.

Article 14 - Droits à l'image

Tous les concurrents du Trail abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

Article 15 : Conditions d'annulation

Le participant sera remboursé de ses frais de séjour selon le barème suivant quel que soit le motif d'annulation :

- plus de 60 jours avant le challenge 100 %
- entre 30 et 60 jours avant le challenge 80 %
- entre 15 et 30 jours 50 %
- moins de 15 jours 0 %

Article 16 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérant en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à la diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Article 17 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

Article 18 : Responsabilités des Présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.

La présentation des épreuves

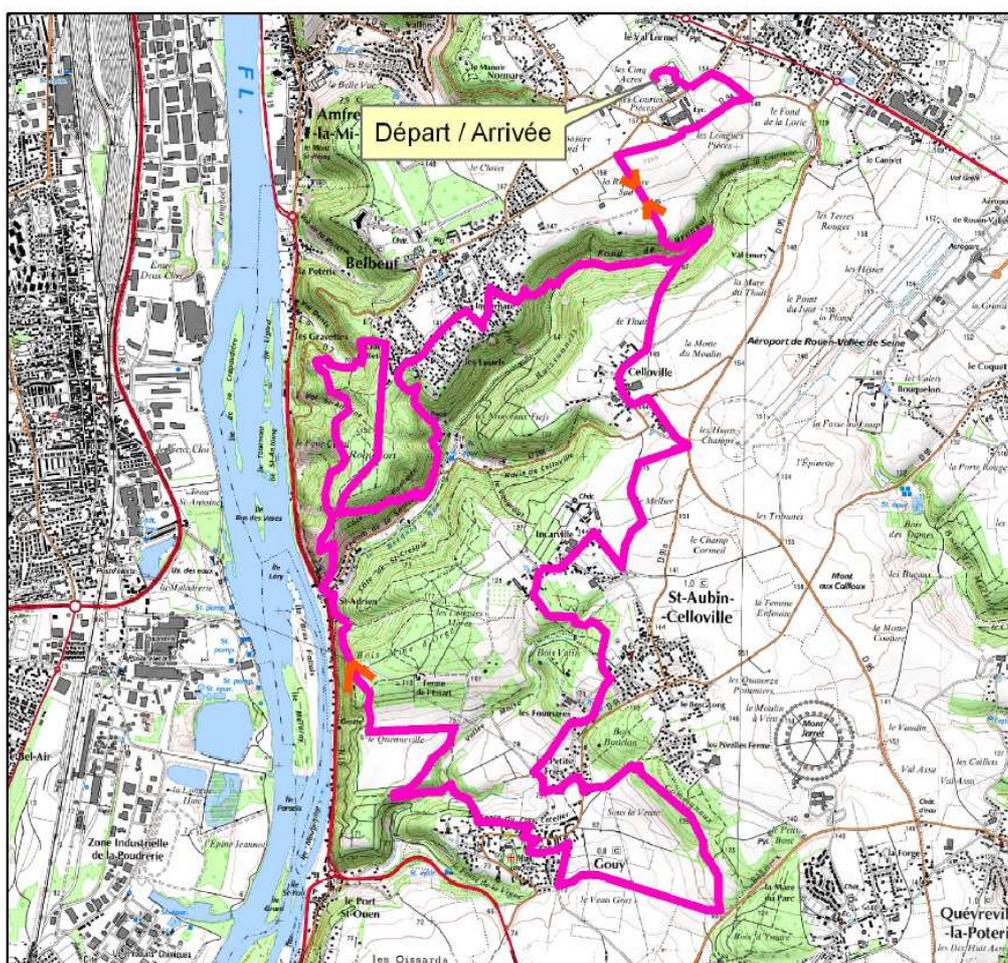
2 circuits sont proposés aux participants :

- La Galopée, circuit de 28 km (700m dénivelé +) à partir de la catégorie Espoir (1990 et avant).
- La Galopette, 14 km (500m dénivelé +) à partir de la catégorie Cadet (1994 et avant).

Elles empruntent en grande partie les chemins de grandes randonnées (GR 25, 25 A) et sentiers balisés (~ 4 km de route), apportant de la diversité dans les paysages rencontrés (bocage, forêt, prairies, coteaux, etc...). Les parcours traversent les communes de Franqueville St Pierre, Belbeuf, Gouy, St Aubin Celloville. Ces épreuves se déroulent en semi-autosuffisance, un ravitaillement complet et 2 points d'eau pour la Galopée et 1 point d'eau pour la Galopette.

Reportage de la dernière édition : <http://cb2000.fr/coursetrail/conceptioncoursetrail/jcadrecoursetrail.htm>

Parcours Galopée : 28 km





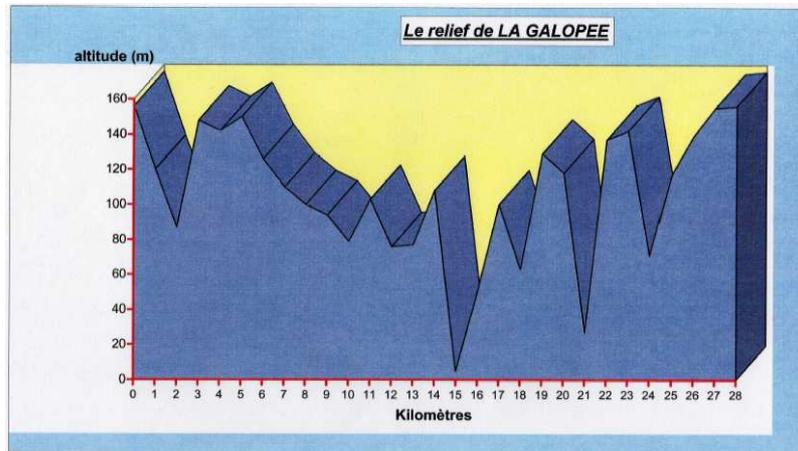
FNASCEE
couleur passion

4ème TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE La Galopée, le 13 juin 2010

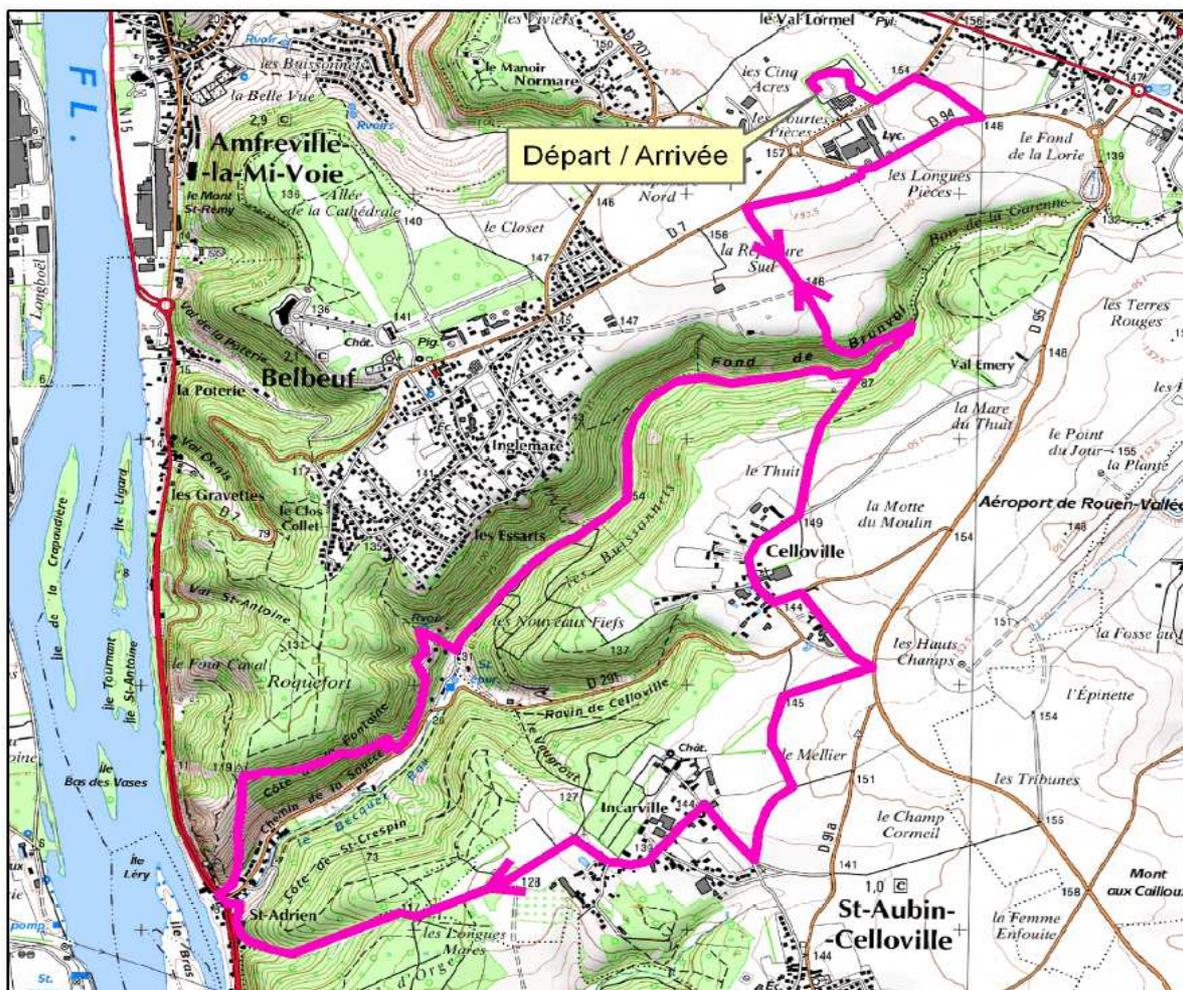


ASCEE 76
CETE
couleur passion

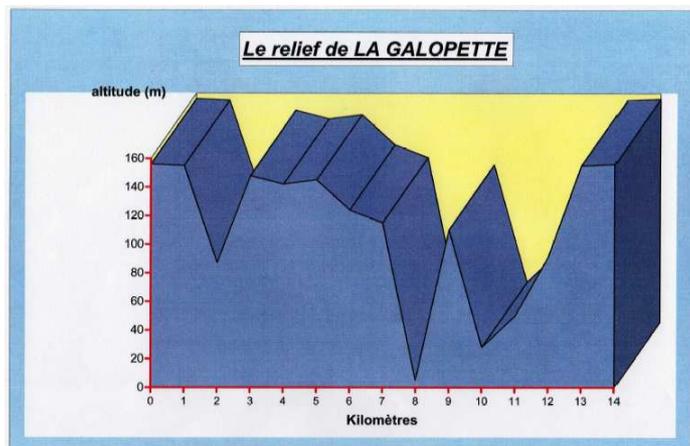
Relief Galopée :



Parcours Galopette : 14 km



Relief Galopette :



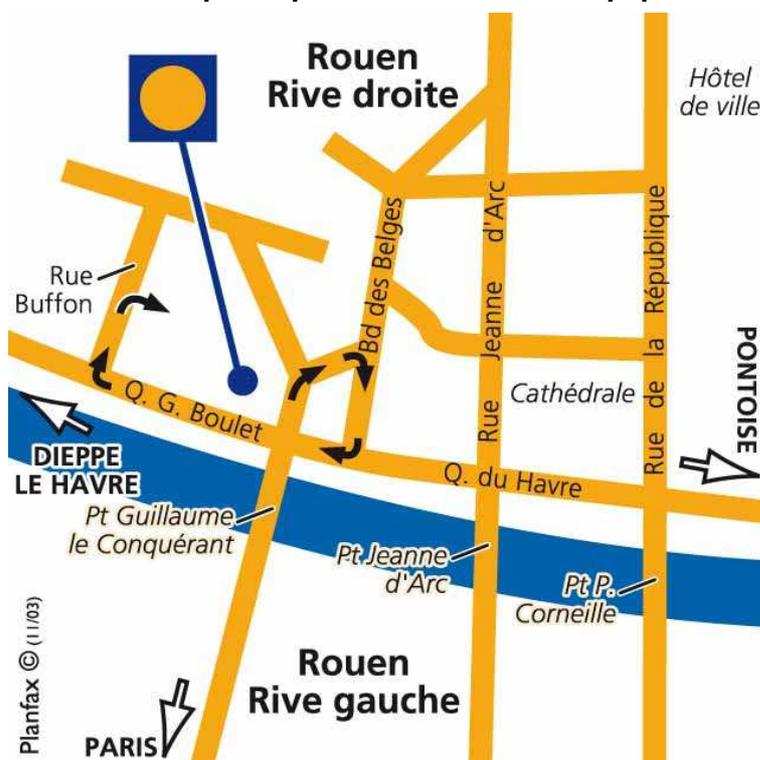
Randonnée :

Une randonnée d'environ 10 km sera organisée sur une partie du parcours, Celle-ci vous permettra de voir les coureurs dans la nature où le dénivelé est le plus important. De plus de ce panorama vous pourrez découvrir d'un côté un méandre de la seine et de l'autre au loin Rouen, la cathédrale, la tour des archives et le pont Flaubert.



L'hébergement

L'hôtel Kyriad, situé en plein cœur de Rouen, accueillera les participants du 4ème Trail Équipement.



PRÉSENTATION DE L'HÔTEL :

Coordonnées :

KYRIAD ROUEN CENTRE

14 quai Gaston Boulet

76000 ROUEN

Téléphone : +33 2 35 15 25 25

Fax : + 33 2 35 15 92 90

Mail : kyriad-rouen@wanadoo.fr

Services :

- **Parking**
- **Accueil 24h/24**
- **Restauration – Bar**
- **Dépose bagages**



CHAMBRES :

Cet hôtel restaurant 2 étoiles propose 83 chambres avec salle de bains (disponibles en double, twins et triple).



RESTAURATION :

Repas du samedi 12 juin au soir :

Un repas sportif précédé d'un apéritif sera proposé. Il se tiendra dans un des salons modulables de l'hôtel aménagé pour l'occasion.



Petit déjeuner du dimanche 13 juin matin :



Il sera servi dans la salle de restauration de l'hôtel sous forme de buffet. Deux services seront proposés.

Le programme

Samedi 12 juin 2010 :

11h00 Accueil des premiers participants à l'hôtel (remise des dossards et des clefs)

12h00 Repas pris ensemble sur Rouen (en option)

13h00 nous continuons à accueillir les participants

15h00 1ère visite de Rouen

16h00 2ème visite de Rouen

19h00 verre de l'amitié avec présentation des épreuves et des parcours

20h00 Repas pris à l'hôtel

Dimanche 13 juin 2010 :

A partir de 6h : Petit-déjeuner à l'hôtel

7h15 Déplacement vers le lieu de départ des épreuves

9h00 Départ du Trail 28 km et 14 km et Randonnée 10 km

A partir de 11h00 Remise des récompenses de la Galopette (14 km) par l'EAPE

Arrivée des 1er concurrents de la Galopée vers 11h00 et des derniers à 13h00, douche sur place

A partir de 13h00 Remise des récompenses de la Galopée (28 km) par l'EAPE

Déjeuner du midi sur place

A partir de 14h00 Remise des prix du 4ème Trail Équipement aux adhérents des ASCEE

A partir de 15h00 Retour des participants

Le Comité d'Organisation

Responsables manifestation :	Aurélie LELANDAIS et Anaïs ALBERTI
Hébergement :	Aurélie LELANDAIS et Nathalie MARTY
Transports :	Élisabeth SEIGNEUR
Sponsors :	Joris GRELAT
Inscriptions :	Joris GRELAT
Animation, sécurité routière :	Sylvie HELEINE
Excursions :	Isabelle BELLONCLE et Valérie LAPOINTE
Site manifestation :	Kevin ROUSSELLE et Anaïs ALBERTI
Accueil des participants :	Sonia MORISSE et Sylvie HELEINE

et tous les membres du Comité Directeur de l'ASCEE 76 CETE ainsi que les bénévoles qui se mobilisent pour cette organisation.

Fiche d'inscription individuelle

A RETENIR : Une seule fiche d'inscription par adhérent

Date limite d'inscription 15 mars 2010

Adhérent ASCEE :

Marcheur(se) Coureur(se) Accompagnateur(trice)

Indiquez votre choix d'épreuve (distance) :

Nom et Prénom _____

Sexe F M Date de naissance _____

Adresse personnelle complète _____

Tél : _____ Mobile _____

Courriel _____

Club (le cas échéant) _____

N° Licence (joindre copie de la licence en cours de validité pour la saison 2010) _____

Ou date du certificat médical (joindre l'original du certificat médical) _____

ASCEE n° _____ n° de carte _____

N'oubliez pas de vous munir de votre original de carte d'adhérent

(Elle vous sera réclamée dès votre arrivée)

Votre taille de maillot S M L XL (coureur uniquement)

AYANT(S) DROIT(S) : (époux, épouses, concubins et concubines, et enfants **majeurs** de l'agent)

Marcheur(se) Coureur(se) Accompagnateur(trice)

Indiquez votre choix d'épreuve (distance) :

Nom et Prénom _____

Sexe F M Date de naissance _____

Adresse personnelle complète _____

Tél : _____ Mobile _____

Courriel _____

Club (le cas échéant) _____

N° Licence (joindre copie de la licence en cours de validité pour la saison 2010) _____

Ou date du certificat médical (joindre l'original du certificat médical) _____

ASCEE n° _____ n° de carte _____

N'oubliez pas de vous munir de votre original de carte d'adhérent

(Elle vous sera réclamée dès votre arrivée)

Votre taille de maillot S M L XL (coureur uniquement)

Mode de transport pour rejoindre ROUEN :

- Vous venez avec un **véhicule** (rdv sur le site d'hébergement)
 Vous venez en **Train** (gare de Rouen Rive droite)
 Vous venez en **Avion** (aéroport de Boos)

Jour d'arrivée : samedi 12 juin
 Jour de départ : Dimanche 13 juin

Heure d'arrivée _____
 Heure de départ _____

FRAIS D'INSCRIPTION
 (Règlement par chèque uniquement à l'ordre de l'ASCEE 76 CETE)

Compétiteur(trice) :

Visite de Rouen le samedi 12 juin : 15h 16h

Prestations	Tarif unitaire	Nb de personnes	Total
FORFAIT : Hébergement + restauration + inscription + visite <i>(Hébergement et restauration du samedi soir au dimanche midi)</i>	56 €		€
Option Repas du samedi midi	10 €		€
Total 1			€

Accompagnateur(trice) :

Visite de Rouen le samedi 12 juin : 15h 16h

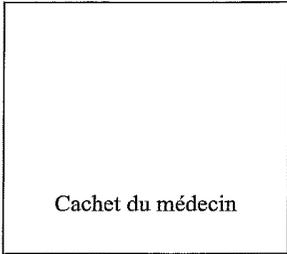
Prestations	Tarif unitaire	Nb de personnes	Total
FORFAIT : Hébergement + restauration + visite <i>(Hébergement et restauration du samedi soir au dimanche midi)</i>	46 €		€
Option Repas du samedi midi	10 €		€
Total 2			€

Total général (1+2)			€
----------------------------	--	--	----------

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions particulières

Fait à _____ le _____

Signature de l'adhérent



Certificat médical

Je soussigné, Docteur

certifie que : M., Mme, l'enfant

ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de l'athlétisme en compétition.

à le / /2008

Signature du médecin